

Direction départementale des Territoires et de la Mer Nord

Lille, le

2.7 JAN. 2010

Service eau et environnement

Monsieur CAFFIAU Eric 36, route de Sains

59440 AVESNELLES

Nos réf. : RC/PK-N° 2 /SPE SUD

Vos réf. :

Affaire suivie par : Reynald Couture

reynald.couture@developpement-durable.gouv.fr **Tél.: 03 20 00 50 93- Fax: 03 20 93 11 20** (attention ces n° ne sont valables que jusqu'au 03/02/2010)

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Création d'un forage à Avesnelles – Accord sur le dossier

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

### **CREATION D'UN FORAGE A AVESNELLES**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 13/11/2009, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la (ou les) commune(s) : AVESNELLES pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du NORD durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai de quatre ans dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de justice administrative à compter de la date d'affichage en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par

59019 Lille cedex



Direction départementale des Territoires et de la Mer Nord

Lille. le

2 7 JAN. 2010

Service eau et environnement

Monsieur le maire de la commune d'AVESNELLES LIEU DIT LA PLACE

**59440 AVESNELLES** 

Nos réf. : RC/PK-N° 33 /SPE SUD

Vos réf.:

Affaire suivie par : Reynald Couture

reynald.couture@developpement-durabble.gouv.fr Tél.: 03 20 00 50 93 - Fax: 03 20 93 11 20 (attention ces n° ne sont valables que jusqu'au 03/02/10)

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Création

d'un forage à Avesnelles

PJ: 1 dossier de déclaration - 1 accord sur le dossier - 1 récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Monsieur CAFFIAU Eric concemant l'opération suivante :

### **CREATION D'UN FORAGE A AVESNELLES**

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation



#### PREFECTURE DU NORD

### RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION CONCERNANT CREATION D'UN FORAGE

### COMMUNE DE AVESNELLES

DOSSIER N° 59-2009-00179 LE PRÉFET DE RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS LE PRÉFET DU NORD

### CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

### <u>ATTENTION</u> : CE RECEPISSE ATTESTE DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE MAIS N'AUTORISE PAS LE DEMARRAGE IMMEDIAT DES TRAVAUX.

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;

VU le dossier de dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement considéré complet, présenté par Monsieur CAFFEAU Eric, enregistré sous le n° 59-2009-00179 et relatif à : CREATION D'UN FORAGE A AVESNELLES :

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

Monsieur CAFFEAU Eric 36 route de Sains 59440 AVESNELLES

concernant :

### **CREATION D'UN FORAGE**

dont la réalisation est prévue dans la commune de AVESNELLES

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant	
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau. (D)		Arrêté du 11 septembre 2003	

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent récépissé.

Le déclarant ne peut pas débuter les travaux avant le 26/12/2009, correspondant au délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier de déclaration complet durant lequel il peut être fait une éventuelle opposition motivée à la déclaration par l'administration, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Au cas où le déclarant ne respecterait pas ce délai, il s'exposerait à une amende pour une contravention de 5ème classe d'un montant maximum de 1 500 euros pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, le montant est multiplié par 5.

Durant ce délai, il peut être demandé des compléments au déclarant si le dossier n'est pas jugé réguller, il peut être fait opposition à cette déclaration, ou des prescriptions particulières éventuelles peuvent être établies sur lesquelles le déclarant sera alors saisi pour présenter ses observations.

En l'absence de suite donnée par le service police de l'eau à l'échéance de ce délai de 2 mois, le présent récépissé vaut

1/2

### Libera - Egylini - Fransenint RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE CHARGE DE L'ÉCOLOGIE

## FR 92 49 976 961

# Déclaration d'ouvrage Prélèvements, puits et forages à usage domestique



Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales

Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie 1 - Renseignements concernant le propriétaire Nom: CAFEAU Prénom: EDIC Raison sociale: Adresse Numéro: 36 Ale au Jauns Voie: Localité: Alequelles Code postal S.G. W. W. C. BP \_\_\_\_ cedex \_\_\_\_ Téléphone fixe : 0.3, 23, 61, 44, 48 Portable : 06, 84, 35, 24, 08 courriet: eric cafficula trange fr @ 2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire) Qualité : Utilisateur Autre :

Nom :

Raison sociale :

Adresse Numéro :

Lieu-dit :

Localité :

Localité :

Prénom :

Noie : Code postal Language BP Languaged Codex Courriel\*: 3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux) Nom : Prénom : Lieu-dit : Localité : Code postal Code P Courriel\*: 4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux) Nom: CHIRON Prénom: ANDRE and the bullets cannot cause the causement of the Colorest and the Colorest and the Alberta and the colorest co Adresse Numéro: 7 LES ARSILLIERES Voie: Lièu-dit : Localité : MG MIGNIE C Téléphone fixe : O. C. S. L. C. C. S. L. L. S. Portable : ...

Les champs suivis de (\*) sont facultatifs

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux lichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des

Courriel\*: Charen will @ Promise at

<ul> <li>5 - Localisation de extrait du cadastre. L</li> </ul>					sation de l'ouvrage à l'éc immuniquées.	helle du 1/25000 ou ur
Adressa Numéro	36 OF	de So	nin i	٧n	ìo '	
Lienadit :			<i>50</i> ,7-2	٧٥	ie : calité :UEDU E	iles
Code postal Su	344000		adev			
Code poster (Codes	(c) A	العليب ترربية ليسا	rack (	D:	arcelle(s) n° 129	7
		ir tout cuvrag	e existant :	politica de la composición del composición de la	CATALON COMPANIAN STREET CONTRACTOR STREET	The special control of the second of the sec
Coordonnées GPS	<del>-</del> -		t die ete	(-l	l	
Longitude (deg : m	n,ss)		Lautude	(deg : mn,ss)		
pour tout ouvrage de	plus de 10 mètres d	de profondeu	r ; cette déclaration	n permet un ei	ces déconcentrés régions pregistrement dans la Bai Contact disponibles sur la	nque du Sous-Sol (BSS
6 - Type d'ouvrage	(veuillez cocher la	case corresp	oondante).			
Forage 🔯	Puits 🔲	Autres 🔲	à préciser.			
•						
Date prévisionnelle	d'achèvement des	s travaux (cas	s d'un nouvel ouvi	rage) I	1 1 2 0 0 1	;
7 - Usages auxquel	ls l'ouvrage est di	estiné (veuille	ez cocher les casi	es correspond	dantes).	
- Jungeo Kangadi	o , ouviago cot at	2011110 (102111	JE 020//01 100 045	22 <b>00</b> 11000pr		- d-
Utilisation de l'eau p	pour la consommati	on humaine (	au sens de l'article R. 1.	321-1 du code la s	antė publique)	Oui Won
programme de p et jointe à la décl	nifamilial <sup>z</sup> , une analy rélèvements et d'ani aration ; pour les ou	yse de l'eau de alyses du conv vrages à réalis	e type P1, à l'excep trôle sanitaire pour ser l'analyse est tra	les eaux fourn nsmise après t	, définie dans l'arrêté du 11 ies par un réseau de distrit ravaux ; cle L.1321-7 du code de la	santé publique.
Autres usages de l'ea					e de la marin	🗷 Oui 🔲 Non
				,	YAGES	
Existence d'un résea						Oui Non
					collecte des eaux usées	
Après usage, existen	ice d'un rejet des ear	ux issues du p	ompage dans le ré	seau public de	collecte des eaux pluviales	S Oui Non
les nouveaux ouvrage	es à réaliser).				ur les ouvrages existants	, et les prévisions pour
Nom ou type de la na				minuj	Diamètre de l'ouvrans	. 113 (en mm)
Profondeur de l'ouvra Débit de prélèvement	_				_	evé <b>30</b> (en m³/an)
					voidine ander pres	Oui Non
Présence d'une marg				المستم والمسائد السام	• <u> </u>	2 Oui Non
Ouvrage réalisé en se Le respect de cette no souterraine de toute in	orme permet de gara	ntir que l'ouvra	age est réalisé dans	i les règles de l	'art et permet notamment d	
Il est rappelé que to	ut pompage doit êt	re équipé d'u	n compteur volum	rétrique (articl	le L.214-8 du code de l'er	vironnement)
raità Lucas	velles		Nom, Pr	énom: Co	flear Gric	
16 23 10 L	2009				. (	
	-				( )	/

<sup>&#</sup>x27; ou gate d'achèvement d'un nouvel ouvrage.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.